

**Commission de recours pour le droit
d'accès à l'information en matière
d'environnement.**

Séance du 27 juin 1996.

RECOURS N° 91

**En cause de: Monsieur Grégoire rue du Paradis, 9 à 1350 ORP,
Requérant,**

**Contre: Le Collège des Bourgmestre et Echevins de et à ORP - JAUCHE,
Partie adverse,**

Vu la requête du 29 mai 1996, par laquelle la partie requérante introduit le recours prévu à l'article 9, § 1er, du décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement, contre le refus du CBE d'Orp-Jauche de répondre aux onze questions posées à propos de la construction de 25 habitations à loyer modéré et d'un projet de lotissement du home Malevé;

Vu le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement, notamment l'article 9;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 06 mai 1993 définissant les règles relatives au recours prévu par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès à l'information relative à l'environnement;

Vu l'accusé de réception de la requête du 29 mai 1996;

Vu la notification de la requête du 29 mai 1996;;

Considérant que la demande ne porte pas sur des informations relatives à l'environnement telles qu'elles sont définies à l'article 2 du décret précité;

Considérant que le décret susmentionné a pour objet de fournir aux citoyens l'accès à des documents et non d'interpeller les autorités publiques sur leur gestion en leur demandant de fournir des explications à propos de celle-ci;

Considérant que la Commission estime que la présente demande est manifestement abusive et qu'elle doit, par suite, être considérée comme non recevable en application de l'article 6 du décret du 13 juin 1991.

**PAR CES MOTIFS,
LA COMMISSION
DECIDE**

- Le recours est irrecevable et, par suite, rejeté.

Ainsi délibéré et prononcé à Namur le 27 juin 1996 par la Commission de recours composée de Messieurs Andersen, Président, Binet et Delbeuck, membres effectifs, Fontaine et de Hemptinne, membres suppléants.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

R. ANDERSEN.

La Secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a cursive name.

N. SAIADI.